

TEXTE ADOPTÉ no **134**

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

15 mai 1998

PROPOSITION DE LOI

portant généralisation du chèque-vacances

et modifiant l'ordonnance n° 82-283 du 26 mars 1982.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 1998.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIOUS.

Voir les numéros : **218** et **899**.

Tourisme et loisirs.